

Mouvement Citoyen

ANALYSE du 29 septembre 2010

LE TOGO N'EST PAS A VENDRE : A qui profitent les privatisations?

A l'issue de l'entretien que lui a accordé Faure GNASSINGBE au Palais de la Présidence M. Boukar MAÏ MANGA, en poste à Lomé, depuis mars 2005 et Envoyé spécial du Président de la Commission de la CEDEAO, a déclaré le vendredi 24 septembre à Lomé devant les journalistes : «*Les instances de la CEDEAO considèrent que le Togo est rentré maintenant dans la normalité démocratique et donc notre mission doit prendre fin ici*¹ ». Il a ajouté que « *le Togo a organisé cette année des élections présidentielles reconnues par l'ensemble de la communauté internationale comme libres, transparentes et équilibrées*² ». Il y a lieu de faire la différence entre la vérité, la contre-vérité et la fausse contre-vérité, le révisionnisme, afin d'offrir des chances de réconciliation non hypocrite au Togo.

1. CEDEAO et FAUSSE CONTRE-VERITE

Le CVU rappelle aux populations que c'est bien la Communauté économique et de développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest qui, sans aucun justificatif et bien avant la décision de la Cour constitutionnelle togolaise, a légitimé les élections togolaises de 2010. La CEDEAO ne peut aujourd'hui inverser les rôles en faisant croire que c'est la Communauté internationale qui aurait légitimé la contre-vérité des urnes au Togo. Comme le suggère le rapport final, ainsi que les différentes déclarations publiques de la Mission d'observation électorale de l'Union Européenne (MOE-UE), les résultats des élections présidentielles du 4 mars 2010 ne reposent sur aucune preuve tangible et fiable. M. Boukar MAÏ MANGA a ainsi asséné une contrevérité au nom de la CEDEAO.

Face aux nombreuses irrégularités relevées par la MOE-UE, il y a lieu de s'interroger sur le travail des observateurs de la CEDEAO qui ont encaissé leur salaires et frais de mission et ont visité moins de 2 % des bureaux de vote du Togo, soit moins de 119 sur 5.930. C'est donc sur cette base que la CEDEAO, bien avant tous les résultats officiels, a décidé de déclarer que les élections togolaises sont au Togo sont « *normales* ». L'Union africaine n'a fait que lui emboîter le pas en s'alignant sur la position de l'institution sous-régionale. La CEDEAO vient de préciser que pour le Togo, il n'y a pas de différence entre ce qui est « normal » et ce qui est « anormal », se faisant ainsi adepte d'une nouvelle forme de discrimination négative permettant de légitimer la contre-vérité des urnes en toute impunité.

2. CONTRE-VERITE D'UN SOCIALISTE BLANC SUR LE TOGO

Ce point a certainement été pris en compte par Michel Rocard, un ex-premier ministre français de passage au Togo, pour défendre ses intérêts et venir donner des leçons aux populations togolaises.

Mouvement Citoyen

En conseillant par exemple, que faire passer quelques fonctionnaires du système antirépublicain par les Hautes Etudes commerciales, devrait réduire la corruption qui gangrène le Togo. Ce qui par contre est passé inaperçu et remet en cause le peu de crédibilité sur l'éthique de ce grand économiste français, c'est qu'il s'est arrangé pour ne pas parler dans ses conseils de démocratie et de vérité des urnes et surtout s'est permis de valoriser « *la dictature éclairée* » au Togo et uniquement dans les pays où il a des intérêts en Afrique. Comme sa façon à lui de légitimer les élections usurpées au Togo. Il semble qu'il ait choisi le camp de la contre-vérité des urnes au Togo³ pour développer ses affaires.

3. EXCUSES DE LA CEDEAO REDEMANDEES

M. Boukar MAÏ MANGA et M. Michel ROCARD souffrent tous deux d'amnésie pour ce qui est des exactions du pouvoir RPT, dont la capacité institutionnelle à annoncer unilatéralement les résultats d'élections présidentielles qui les arrangent est bien loin de la vérité des urnes. La CEDEAO, institution non démocratique et remplie de fonctionnaires qui n'ont pas à répondre de leurs actes devant les peuples d'Afrique de l'Ouest, devrait avoir plus de modestie. Cette institution devrait se garder de lancer des affirmations péremptoires sur ce qui est ou n'est pas la « normalité démocratique » au Togo. En réalité, et ceci dans le cadre d'une réconciliation, **la CEDEAO gagnerait à présenter des excuses à tout le Peuple Togolais**, plus particulièrement aux familles qui comptent plusieurs morts, blessés, battus, violés et humiliés du fait du refus du pouvoir de proclamer la vérité des urnes et de sa persistance à commettre des exactions sur ceux qui ne cessent de la réclamer. De telles déclarations de la CEDEAO, comme au demeurant de Michel ROCARD, relèvent de nouvelles stratégies fondant un révisionnisme institutionnalisé que l'ex-Président par intérim en 2005 et actuel président de l'Assemblée nationale du Togo, Mr Abass BONFOH, ne fait que mettre en œuvre en affirmant sans ambages qu'il n'y a pas eu de morts au Togo en 2005⁴.

4. LE REVISIONNISME D'ETAT POUR MIEUX MANGER

Abass BONFOH verse dans la démesure outrancière en rappelant que « *ce ne sont que des histoires auxquelles je ne crois pas, parce que je n'ai rien vu de la sorte, pas même un seul mort. (...)Qu'on nous montre les morts ou les fosses communes dans lesquelles ils sont enterrés. Je n'ai vu aucun cadavre (...)* ». Le vrai problème de Mr BONFOH est en fait de ne pas avoir été reconnu par Faure GNASSINGBE comme Président de la République par intérim, ce qui a pour conséquence qu'il ne peut toucher ni « l'argent », ni les bénéfices et les « avantages » réservés à cet effet pour les anciens Présidents de la République togolaise... Un manque-à-gagner qui pourrait se corriger s'il versait dans le révisionnisme d'Etat. Il confirme donc que les responsables des crimes contre les Togolais sont collectivement invisibles, puisqu'il rappelle que la responsabilité est collective. Le Togo n'avait donc plus de Chef d'Etat puisque Etienne EYADEMA était déjà décédé et que Faure GNASSINGBE était en campagne électorale. Alors qui sont ces groupes invisibles civilo-militaires qui ont géré le Togo et ont commis les exactions dignes du Tribunal pénal international spécial Togo ? **Ces « invisibles du pouvoir togolais » circulent et ne sont nullement inquiétés.** Mr BONFOH devrait

Mouvement Citoyen

compléter sa démonstration en livrant les noms aux Médias, car il ne peut pas ne pas les connaître, à moins qu'il ne soit sous la pression d'une « intimidation avancée » ! Le Peuple togolais saura se souvenir de cet effort héroïque devant la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR), si les moyens et du personnel indépendant et courageux lui sont octroyés pour faire correctement un véritable travail de mémoire et de justice.

5. RECONCILIATION = IRRESPONSABILITE COLLECTIVE ET NEGATION DE LA VERITE ?

Cette négation de la vérité n'est pas destinée au peuple togolais qui souffre dans sa chair des méfaits des exactions de l'Etat togolais restées impunies jusqu'à ce jour. Ce message de la contre-vérité permet de promouvoir la neutralité coupable, une forme d'irresponsabilité collective qui permet à la communauté internationale de ne pas intervenir, elle-même se cachant derrière la non-ingérence dans les affaires intérieures, reproches qu'elle assène régulièrement à la Chine sur les dossiers concrets de programmes concrets de type « gagnant-gagnant ». La neutralité coupable permet aussi au Togo une forme de réconciliation sans justice. Il s'agit de faire « avaler » au Peuple togolais que l'irresponsabilité est collective, pour ce faire nier la vérité et au passage la vérité des urnes.

Dans de telles conditions, le Togo n'a pas besoin de la CEDEAO pour ses prochaines élections présidentielles. Non seulement, cela fera des économies mais au moins, les citoyens togolais n'auront plus à supporter des déclarations aussi éloignées de la vérité. Le jour viendra où il faudra instaurer au Togo et en Afrique, un visa spécial pour empêcher ce genre de personnalités - agents subtils de la postcolonie sous influence des forces du mensonge et de la contre-vérité - de venir raconter des histoires dénuées de fondement, qui ne font rire personne, et font honte aux Togolais et Togoises attachés aux valeurs démocratiques non falsifiées.

En fait, sous des dehors anodins, cette démarche délibérée est le produit d'une réflexion stratégique supranationale qui fait partie d'un plan d'ensemble cohérent de falsification unilatérale et institutionnelle de la vérité des urnes et de la vérité des comptes publics. Le véritable objectif est ailleurs, à savoir : conserver le pouvoir par tous les moyens, même si l'incapacité de gérer le Togo se solde par un prochain remaniement ministériel, pour jouer les prolongations du match du « retour » de la démocratie au Togo ! Il ne peut y avoir égalité devant l'impunité ! Il ne peut y avoir match perdu devant la vérité des urnes ! Il suffit d'attendre en révélant la capacité du caméléon togolais qu'est le système RPT, à régénérer le pouvoir en changeant les hommes et les femmes au gré de la cupidité des uns et des autres, reléguant au passage la vérité au rayon des abonnés absents.

6. PRIVATISER LES BANQUES TOGOLAISES OU RETIRER L'ETAT DE LEUR GESTION

Les membres des cercles de pouvoir et d'influence sont confrontés à la nécessité, de rendre légitime par tous les moyens et à n'importe quel prix sur la scène internationale, un Président de la République illégitime et peu intéressé au sort des populations togolaises, ceci en référence aux dépenses somptueuses des missions qui ne donnent rien. En réalité, il s'agit de légitimer de facto,

Mouvement Citoyen

les décisions mais aussi les abus de pouvoir, les formes diverses de corruption prises dans le cadre de la gestion des affaires publiques. C'est justement parce que d'importants dossiers permettent des transferts des comptes publics vers les comptes privés qu'il y a urgence et qu'il y a besoin de donner une apparence de légitimité au pouvoir RPT/AGO de Faure GNASSINGBE. La participation des représentants de la communauté internationale dans cet exercice explique le soutien extérieur, qui se traduit par le refus des pays occidentaux de soutenir une vraie alternance politique. Encore faut-il que les partis d'opposition expliquent leur mode de fonctionnement démocratique aux populations togolaises.

A la demande du Gouvernement togolais, Le Parlement togolais, après une étude de sa commission des finances et échanges, va bientôt définir un cadre légal et institutionnel pour autoriser la privatisation des entreprises et banques publiques. C'est le Président de l'Assemblée nationale togolaise Abass BONFOH qui rappelle que : « *Le projet de loi soumis au Parlement porte désengagement de l'Etat et d'autres personnes morales de droit public des entreprises publiques*⁵ ». Il est question des institutions financières suivantes : l'Union Togolaise de Banque (UTB), la Banque Internationale pour l'Afrique branche Togo (BIA-Togo), la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCl) et la Banque Togolaise de Développement (BTD). La plupart des partenaires financiers étrangers sérieux avaient décidé de quitter le conseil d'administration de ces banques il y a parfois plusieurs années en guise de protestation contre les interférences étatiques sous le mode de gestion du RPT-Etat. La privatisation n'est qu'un constat d'échec du mode de gouvernance fondé sur l'interférence déresponsabilisé de l'Etat togolais.

Sur le processus, les détails et les modalités de mise en œuvre de cette privatisation ne sont pas encore connus. Nul ne sait si l'Etat togolais conservera une participation minoritaire au sein des nouvelles structures juridiques ainsi créées. Si c'est la méthode de gré à gré qui est préférée à l'appel d'offres transparent, alors la question mérite d'être posée : où va l'argent de la privatisation ? A qui cela profite ? Quel est le choix de ceux qui sont aux commandes du Togo, et qui conçoivent la gestion de la chose publique comme un système patrimonial élargi à la clientèle « *docilisée* », où le seul et unique objectif est de trouver les moyens de ponctionner les richesses togolaises en se les transférant en priorité, et dans le cas des banques, de choisir le partenaire-repreneur qui pourra continuer l'opération sous d'autres voies ?

7. AVANT PRIVATISATION : INFORMATION, TRANSPARENCE, AUDIT

La vérité des comptes publics s'impose donc ! Surtout lorsque les multiples interférences intempestives du Gouvernement dans la gestion des institutions financières togolaises empêchent une gestion efficace des actifs. Dans le cas de la BTD par exemple, il est internationalement connu que l'on ne peut réclamer le remboursement d'un emprunt à une personne physique ou morale appartenant aux cercles rapprochés du pouvoir ou aux membres actifs des réseaux ésotériques faisant allégeance au pouvoir. Les formes diffèrent pour les autres banques comme au demeurant pour la Société nationale d'investissement qui a été littéralement coulée par la mauvaise gestion et

Mouvement Citoyen

les ingérences du Gouvernement lui-même. Il y a urgence d'avoir une Cour des comptes réellement indépendante.

En privatisant et en faisant croire que la gestion de type privé va résoudre le problème, le Gouvernement est en train de leurrer les togolais. Il va simplement transférer des actifs à des non-Togolais dans la majorité des cas, ceci à des prix bradés... Mais pire, il n'est pas du tout certain que les besoins en financement des Togolais et Togolaises seront satisfaits une fois la privatisation terminée. En effet, plus de 60 % des Togolais n'ont pas accès au service bancaire. En réalité, les interventions intempestives de l'Etat togolais ont contribué directement ou indirectement à empêcher une gestion saine des institutions financières au point que les créances douteuses et irrécouvrables dans les livres comptables de ces banques relèvent de l'Etat, en termes de responsabilité.

En privatisant, l'Etat ne fait que transférer ses dettes sur un repreneur qui ne se gênera pas pour négocier pour que ces dettes soient portées par le budget de l'Etat et donc le contribuable. Cela ne se fera pas sans contrepartie... Mais cela est une affaire « top secret », que certains appellent dans les institutions financières du consensus de Washington, la grande corruption. Personne ne le voit, mais tout le monde en parle. C'est cela qui permet sa perpétuation et nourrit les médias ici et là.

Tout observateur averti a donc beaucoup de mal à croire le Président de l'Assemblée Nationale togolaise qui rappelle que *« l'objectif de cette opération [de privatisation] est d'aider à la préservation et à la bonne gestion du patrimoine national, de même qu'à la prise en compte de la protection des intérêts nationaux dans les meilleures conditions »*.

La transparence a caractérisé les Gouvernements Faure GNASSINGBE à un tel point, que certains commencent à remplir le répertoire des désastres économiques depuis 2005. Il suffit de rappeler, entre autres :

- le Fonds d'Entretien Routier, (FER) dissous le 6 août 2008, et son remplacement par une nouvelle structure le Fonds Routier (FR)⁶ qui n'a jamais récupéré les 13 milliards de F CFA envolés du FER⁷ ;
- les sociétés OTP et IFG, dissoutes le 14 mai 2007 après avoir laissé une ardoise de plus de 109 milliards de FCFA transférée sur la dette de l'Etat⁸, donc à la charge les contribuables togolais et leur remplacement par la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT)⁹ ;
- la SOTOCO, dissoute par le Conseil des ministres du 23 janvier 2009¹⁰, avec un passif de plus de soixante (60) milliards de F CFA¹¹ ;
- la gestion catastrophique de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), dans laquelle l'Etat injecte 600 millions F CFA par mois, en raison d'une gestion caractérisée par la gabegie, le clientélisme, le népotisme¹².... ;
- la CEET, qui vient d'être condamnée à verser 43 milliards de F CFA (66 millions €) à GDF-SUEZ par le Tribunal arbitral de la Banque mondiale via le Centre international de règlement des différends liés à l'investissement (CIRDI), à la suite de la résiliation de la concession de distribution accordée à Togo Électricité¹³.

Mouvement Citoyen

Après le rappel de ces exemples de gouvernance économique publique, constat d'un Etat en défaillance dans tous les secteurs d'activité où l'Etat intervient dans la gestion, il est difficile de croire que les privatisations annoncées serviront de fondement à « *la bonne gestion du patrimoine national* ». La privatisation n'est pas une solution miracle d'autant plus que d'autres formules telles les nouvelles relations sud-sud avec les pays émergents pourraient révolutionner les approches bancaires comme sont en train de l'expérimenter l'Afrique du sud et la Chine. L'information, le contrôle-audit et la vérité des comptes des banques, permettraient de faire un véritable bilan des interventionnismes de l'Etat Faure GNASSINGBE, premier responsable des difficultés des banques togolaises. L'audit et la publication des responsabilités et du niveau des créances irrécouvrables et douteuses s'imposent.

8. POURQUOI PRESQUE RIEN NE MARCHE AU TOGO ?

Récemment une mission du Fonds monétaire international (FMI) dirigée par M. Marshall MILLS a séjourné à Lomé du 8 au 21 Septembre 2010, pour mener les discussions relatives à la cinquième revue du programme mis en œuvre par le Togo dans le cadre de la facilité élargie de crédit (FEC).

Dans une déclaration publique effectuée à la fin de la mission, M. Marshall MILLS a indiqué : « *Les autorités restent convaincues que la réduction des risques pour les finances publiques découlant des activités bancaires passera notamment par leur privatisation* ».

C'est donc certainement pour satisfaire aux critères du FMI notamment pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe) que la décision de privatiser la totalité du secteur bancaire a été prise. Ainsi le Togo pourra retrouver une marge pour s'endetter à nouveau sauf que si cela se fait avec des pays qui sont moins regardants sur la bonne gouvernance et les droits humains, cela n'ira pas forcément dans l'intérêt des populations togolaises¹⁴.

Après le constat de l'état réel de l'économie au Togo, particulièrement celui des entreprises publiques relevant du secteur productif et des services, comment en effet croire que la privatisation totale du secteur bancaire serait une panacée, sans que soient opérées des réformes structurelles de grande envergure, notamment au niveau de l'environnement institutionnel et légal afin de la rendre prévisible. Les potentiels investisseurs de long terme ne viennent que si ces conditions sont régulièrement améliorées, ce qui n'est pas le cas au Togo qui n'a opéré que 2 réformes sur 10 au cours de la période 2008/2009, ce qui le classe au 165^e rang sur 183 pays choisis pour comprendre ceux qui améliorent l'environnement des affaires¹⁵.

9. REMANIEMENT MINISTERIEL POUR FAIRE OUBLIER LA VERITE DES COMPTES PUBLICS

Il est donc peu probable que la situation s'améliore rapidement, car c'est un système qu'il faut changer et non quelques individus ici et là, ceci sur une base plus clientéliste que de représentativité et de légitimité, voire de compétence. La gouvernance de Faure GNASSINGBE

Mouvement Citoyen

témoigne chaque jour que l'actuelle gestion RPT/AGO ne diverge pas de la trajectoire imprimée lors du premier quinquennat 2005-2010 par ceux qui gèrent le Togo¹⁶.

La privatisation du secteur bancaire a besoin d'une grande transparence, de marchés passés sur une base d'appels d'offres par des professionnels acquis à la transparence des procédures. L'histoire du Togo est malheureusement remplie de poches d'opacité jumelées avec une longue tradition consistant à s'organiser pour brouiller les pistes¹⁷.

La vigilance s'impose. Les tractations en cours pour un remaniement ministériel pourraient ne pas être la solution car ces approches partielles et parcellaires ne remettent pas en cause les fondements de la crise togolaise. C'est une refondation démocratique qu'il faut, ce qui ne manquera pas de refonder l'Etat. Mais les mesures de saupoudrage, sans engagement sur les valeurs, l'éthique et de la volonté de refaire passer les intérêts des populations togolaises avant ceux des intérêts étrangers publics comme privés, ne devraient pas modifier la donne sur le fond. **Reste à s'assurer qu'un futur remaniement ministériel n'a pas d'abord pour objet de faire passer dans l'impunité les abus en économie et en finance. L'impunité des abus de droits humains au Togo est déjà considérée comme un « droit acquis ».**

10. TRANSPARENCE : FONDEMENT D'UNE RECONCILIATION NATIONALE

Le Togo n'est pas une propriété privée. Aussi, le CVU rappelle que le Togo n'est pas à vendre ! Le Togo doit apprendre à créer de la richesse partagée et non vendre les instruments qui peuvent générer de la richesse. En réalité, par le transfert de propriété ici et là, c'est tout un pan des capacités productives du pays qui ne pourra peut-être pas générer de la richesse avec des « bons » gestionnaires. Malheureusement, l'essentiel des dividendes et valeurs ajoutées créées risquent de quitter ou de ne pas s'investir au Togo...

Mais au fait le Togo c'est qui ? Finalement c'est vous et c'est nous, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens togolais ainsi que l'ensemble des richesses matérielles que ces mêmes citoyens se sont données. Tout ce qui relève de l'Etat togolais nous appartient socialement et collectivement. Ainsi Faure GNASSINGBE qui ne saurait vendre les citoyens de ce pays, ne doit pas vendre à la sauvette le fruit de la richesse nationale dans l'opacité qui caractérise son régime depuis 2005. Il suffit pourtant de laisser les audits indépendants reprendre ses droits au Togo. En définitive au Togo, il est plus facile pour un chameau de passer par le trou d'une aiguille que de voir le système RPT/AGO mettre en œuvre la transparence et la vérité des urnes et des comptes publics, afin d'aller au paradis et fonder les bases d'une réconciliation nationale. Celle-ci ne peut avoir lieu sans une démocratie, une vraie !



Coordinateur international provisoire
Dr Yves Ekoué AMAÏZO

Responsable Communication Provisoire
François FABREGAT



Association CVU-Togo-Diaspora
Les Services du CVU-Diaspora-International
Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

Mouvement Citoyen

- ¹ Abou HIBANA « **le Togo est rentré dans la normalité démocratique** » in *Hibanos* 2002, voir <<http://hibanos2002.over-blog.com/article-cedeao-le-togo-est-rentre-dans-la-normalite-democratique-57822810.html>>, accédé le 27 septembre 2010.
- ² XINHUA, « **Fin de la mission d'accompagnement électorale de la Commission de la CEDEAO au Togo** », cité sur *Icilome.com*, voir <<http://www.icilome.com/nouvelles/news.asp?id=1&idnews=16299>>, accédé le 25 septembre 2010.
- ³ Michel ROCARD, « **La puissance publique, un facteur de développement** », Conférence publique inscrite dans le programme dit « **Avançons tous ensemble** » (ATENS) initié par le Gouvernement togolais pour promouvoir la culture de résultats dans l'administration, Palais des Congrès Lomé, 14 septembre 2010, in *Le quotidien du Peuple* en ligne, voir <<http://french.peopledaily.com.cn/International/7142097.html>>, accédé le 26 septembre 2010.
- ⁴ El Hadj Massamba DIOUF, "Togo : Abass Bonfoh ne croit même pas à un seul mort en 2005 !", 17 septembre 2010, voir <<http://www.afriscoop.net/journal/spip.php?article2215>>, accédé le 28 septembre 2010, à partir de l'interview accordée au Magazine "Tribune d'Afrique" paru le 16 septembre.
- ⁵ Erick KAGLAN, « **Vers une privatisation des entreprises et banques publiques togolaises** » in *Savoir News* 24 septembre 2010, voir <http://www.savoirnews.com/index.php?option=com_content&view=article&id=1943:vers-une-privatisation-des-entreprises-et-banques-publiques-togolaises&catid=35:politique&Itemid=71>, accédé le 26 septembre 2010.
- ⁶ Alain SIMOUBA, « **Affaire Faure Gnassingbé contre « Liberté » Le chef de l'Etat retire ses plaintes** » in *Liberté Hebdo* 27/09/2010, <http://www.libertetg.com/contenus.php?id_art=324&content=1&tabloo=une_princ>, accédé le 27 septembre 2010.
- ⁷ Tino KOSSI, « **Le FER «supprimé» sans audit, black-out sur la gestion financière de M. Tchamsi** », voir <<http://www.etiame.com/etiame727.htm>>, accédé le 27 septembre 2010.
- ⁸ Journal Officiel de la République Togolaise, 14 mai 2007 pp. 20 et 21, <http://www.legitogo.gouv.tg/annee_txt/2007/Pages_from_jo_2007-020-3.pdf>, accédé le 26 septembre 2010.
- ⁹ Ferdi NANDO « **La nouvelle trouvaille du pouvoir RPT: Dissolution des sociétés d'Etat et l'assurance de l'impunité des pilliers** » in *Forum de la Semaine* <<http://mysteres.appsland.com/forumdelasemaine/spip.php?article136>>, accédé le 26 septembre 2010.
- ¹⁰ Xavier NONO, « **Dissolution de la SOTOCO au profit de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) : Quand Faure installe l'impunité et le pillage au sommet de l'Etat** » in *icilome*, <<http://www.icilome.com/nouvelles/news.asp?id=19&idnews=13489>>, accédé le 26 septembre 2010.
- ¹¹ Communiqué Conseil des Ministres « **Naissance de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT)** » in *presidencetogo.com*, 23 janvier 2009, voir <http://www.presidencetogo.com/index.php?option=com_content&task=view&Itemid=76&id=353>, accédé le 27 septembre 2010
- ¹² Erick KAGLAN, op. Cit.
- ¹³ Jeune Afrique, « **Le Togo condamné** » in *Jeune Afrique* N°2594, du 26 sept. au 2 oct. 2010, <<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2590p008.xml2/actualite-afriquele-togo-condamne.html>>, accédé le 27 septembre 2010
- ¹⁴ Yves Ekoué AMAÏZO, « **Indépendance, Privatisations et Souveraineté : De la Banque au Togo à la Banque du Sud** » in *Amaïzo.info* <<http://amaizo.info/2009/10/08/independance-privatisations-et-souverainete-de-la-banque-au-togo-a-la-banque-du-sud/>> accédé le 27 septembre 2010.
- ¹⁵ IFC, *Doing Business 2010, Reforming through difficult times*, World Bank/IFC, Washington D. C., pp. 101 et 157
- ¹⁶ Yves Ekoué AMAÏZO et François FABREGAT, « **Mal gouvernance de Faure Gnassingbé : ce que la banque mondiale a oublié de mentionner...** » In *cvu-togo-diaspora.org*, <<http://cvu-togo-diaspora.org/2010/09/08/mal-gouvernance-de-faure-gnassingbe-ce-que-la-banque-mondiale-a-oublie-de-mentionner/2457>>, accédé le 27 septembre 2010.
- ¹⁷ Alain SIMOUBA « **Togo: Affaire GDF-Suez contre l'Etat Togolais et sa justice malade - Les leçons à tirer du verdict du tribunal arbitral condamnant le Togo** » in *Liberté Hebdo*, Lundi, 13 Septembre 2010.